



# INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71  
Mel : [amf29@wanadoo.fr](mailto:amf29@wanadoo.fr) - Site : [www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr) - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

## Rétrospective Ur sell war-gil

L'Agenda de l'association depuis le 28 septembre 2017 :  
**Septembre**

**Le 30**, présence du président AMF 29 au congrès national des maires ruraux - Poullan-sur-Mer

### Octobre

**Le 3**, COPIL du service formation des élus locaux UBO/AMF 29/CDG 29/CNFPT Bretagne - Brest

**Le 6**, réunion préparatoire organisation CCF 2018 entre la directrice et l'agence de communication Bergame - Brest

**Le 10**, présence de Mme NICOLAS, VP AMF 29 en charge de la justice, à la prise d'armes du nouveau commandant de l'école de gendarmerie de Châteaulin

**Le 11**, participation du président CAP au comité directeur de l'AMF nationale - Paris

**Le 17**, rencontre des femmes maires du Finistère, à Lesneven, sur le thème du bilan à mi-mandat. Animation des débats par Jean-Louis LE CORVOISIER, suivie l'après-midi de la visite de l'usine Even à Ploudaniel.

**Le 19**, rencontre amicale du président CAP et des présidents d'honneur de l'AMF 29, MM. CARADEC et JONCOUR à Brest

**Le 20**, réunion visant le projet de charte régionale des produits phytosanitaires entre le président CAP, accompagné de la directrice, et les représentants Chambre d'agriculture, accompagnés de la FDSEA 29 - Brest

**Le 21**, présence du président AMF 29 à l'Assemblée Générale de l'AMF 56 - Auray

**Le 24**, rencontre directrice AMF 29 et administrateurs UNICEF Finistère - Brest

**Le 26**, réunion CCF 2018 visant le projet d'aménagement des espaces du Quartz - Brest

### Novembre

**Le 8**, rencontre entre la directrice et les présidents départemental et régional du SNDGCT - Brest

**Le 10**, échange entre le président CAP et le secrétaire général de l'UNICEM

**Le 14**, participation de Mme GODEBERT au CA du CAUE 29, puis l'après-midi, réunion d'information sur «TH et dotations de l'Etat: perspectives et engagements», animée par Yann LE MEUR, P-DG de Ressources Consultants Finances et organisée par l'AMF 29 - Châteaulin

**Le 15**, échanges du président CAP avec les responsables territoriaux de GRDF, suivis de la rencontre l'après-midi entre la directrice AMF 29 et le directeur territorial ENEDIS - Brest

**Le 17**, réunion entre Mme LANNUZEL et les responsables du service UBO - AMF 29 formation des élus locaux - Brest

**Les 21, 22 et 23**, Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France à Paris-expo Porte de Versailles. Parmi les temps forts : invitation des parlementaires /photo des maires de France ceints de leur écharpe tricolore/Intervention du président CAP à l'atelier «politique foncière»/ Assemblée générale de l'ARMB / «Verre de l'amitié» offert par l'AMF 29 aux élus finistériens - Paris

**Le 28**, visite de la préfecture maritime de l'Atlantique à l'invitation du Vice-amiral d'escadre de OLIVEIRA et échanges avec les maires littoraux - Brest

## Le mot du Président Gerig ar Prezidant

### PACS : réponses à vos interrogations

Depuis plusieurs semaines, élu(e)s et agents territoriaux interrogent l'AMF 29 sur la gestion des pactes civils de solidarité, devenue une compétence obligatoire des officiers d'état civil des communes depuis le 1<sup>er</sup> novembre dernier.

Si l'on peut reconnaître une certaine logique à proposer désormais les deux formes d'union légale en un même lieu, plusieurs questions récurrentes reviennent sur cette charge nouvelle : les plus petites communes s'interrogent sur l'exercice même de cette mission, les plus grandes regrettent ce transfert non voulu et non compensé.

#### Déclaration, modification, dissolution du Pacs... nouvelles missions communales «gratuites»

Dès l'annonce de ce transfert, l'AMF nationale s'y est opposé, pointant notamment les conséquences financières pour les communes. Avec une inquiétude accrue pour les villes sièges des tribunaux d'instance, héritant du stock de Pacs en cours -ou dissous depuis moins de cinq ans- dans le ressort du tribunal.

Si la gratuité du Pacs pour ses signataires fait consensus, il en va différemment de l'absence de compensation pour les communes dans cette gestion de A à Z de la vie d'une union légale.

Certes le dernier nombre de Pacs conclus en Finistère affiché sur le site INSEE (2 625 en 2015) ne laisse pas présager d'un raz-de-marée, toutefois rappelons qu'en 2007 seules 1 383 conventions finistériennes avaient été signées et que depuis le Pacs séduit les couples au dépens du mariage. C'est donc une nouvelle charge communale «au long cours» qui se profile et si la question de sa compensation ne relève pas de notre réseau AMF finistérien, il en va tout autrement de la «boîte à outils» proposée à ses adhérents.

#### Rappel de tout ce qui peut vous aider dans cette nouvelle mission (Formations AMF 29-UBO, guide pratique inséré dans cet Info-maires, ressources du site national...)

En réponse aux attentes de ses adhérents, l'AMF 29 a proposé des formations Pacs sans attendre sur Brest, Morlaix, Quimper et bientôt Carhaix (portage UBO, contact 02.98.01.82.57, modules et/ou montage «à la carte» au sein de votre collectivité)



Vous trouverez aujourd'hui un guide pratique ANDAM joint à ce numéro, outil de travail mutualisé par l'AMF 54 et commandé par l'association des maires du Finistère afin de vous faciliter cette transition.

Sans oublier de mentionner ici la rubrique dédiée au Pacs sur le site de l'AMF nationale, avec notamment les liens sur les documents CERFA nécessaires, ainsi que les précisions apportées par les neuf fiches de la circulaire du 10 mai 2017, fruit du travail de collaboration du ministère de la Justice avec le réseau national.

Enfin, gardons en mémoire pour les dossiers les plus compliqués, que le maire n'est pas le seul interlocuteur possible : le notaire le demeure, et ce conseil notarial sera précieux notamment en fonction de l'importance du patrimoine des signataires. Au-delà de ce rappel pratique en réponse aux appels et courriels reçus à l'association des maires, la signature d'une union légale représente un temps fort de la vie.

Indépendamment de nos possibles réticences, il me semble important de réserver aux futurs couples pacés dans nos mairies le meilleur accueil, car cette proximité nouvelle pourrait bien être au final l'occasion de renforcer les liens de la commune avec ses habitants.

Bien cordialement,  
Dominique CAP, Président AMF 29



**Crédit Agricole**  
Partenaire et acteur du développement local

### Une délégation de près de 300 finistériens au 100<sup>e</sup> Congrès des maires de France



Jeudi matin : affluence sans précédent au pot amical à l'invitation de l'AMF 29

Entre grands-débats, ateliers, points-Infos et forums, la richesse du programme de cette édition exceptionnelle, restera dans les annales du réseau AMF, tout comme celle de sa couverture médiatique inédite.

Consultez la résolution générale de ce 100<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France :

[www.amf.asso.fr/upload/fichiers/documents/AMF\\_24972TELECHARGER\\_LA\\_RESOLUTION\\_GENERALE.pdf](http://www.amf.asso.fr/upload/fichiers/documents/AMF_24972TELECHARGER_LA_RESOLUTION_GENERALE.pdf)

A noter les participations d'élus du Finistère aux échanges :

- Atelier "Mieux gérer le foncier", intervention de M. Dominique CAP, sur le volet littoral
- Ateliers "Politique de sûreté locale" et engagement des élus "Pour une alimentation durable de qualité" interventions de Mme Agnès LE BRUN, laquelle a par ailleurs co-animé l'atelier "Collectivités, acteurs de la réussite des enfants" et le forum "Place des femmes dans les exécutifs locaux"
- Débat en auditorium "Les territoires ruraux, acteurs incontournables d'une véritable alliance des territoires", intervention de M. François CUILLANDRE

Réception des parlementaires à la Questure le mardi midi.

Reprenant une tradition bien ancrée sur notre département, initiée sous la présidence d'Alphonse ARZEL, les parlementaires du Finistère ont convié la délégation finistérienne dans les salons de l'Assemblée nationale le mardi 21 novembre sur l'heure de midi. Un rendez-vous pluraliste en toute convivialité, suivi de l'invitation d'assister en direct aux "Questions au gouvernement" ou de celle de visiter l'Assemblée nationale.

Plus de 1 000 maires ont été reçus par ailleurs à l'Élysée le mercredi soir, dont 18 maires finistériens, à l'invitation du Président de la République.

*(La liste des invités n'a pas été établie par l'AMF 29 qui a uniquement transmis en préfecture la composition intégrale de la délégation de maires finistériens inscrits au Congrès)*



### Retour en images sur les autres derniers grands rendez-vous du réseau AMF 29 :

#### 13<sup>e</sup> Rencontre des femmes maires du Finistère

Le 17 octobre à Lesneven, l'AMF 29 a organisé la 13<sup>e</sup> rencontre des femmes-maires et parlementaires du Finistère (en présence de Graziella MELCHIOR, députée de la 5<sup>e</sup> circonscription) sur le thème du bilan de mi-mandature, débats animés par Jean-Louis LE CORVOISIER. Un rendez-vous annuel placé depuis 2003 sous le signe du pluralisme et de la cordialité. *(Compte-rendu synthétique et images transmis par courriel AMF 29 le 8 octobre 2017).*



#### Finances-Fiscalité, réunion départementale sur préoccupation N°1 des élus.



Consultants Finances, sur le thème "Taxe d'habitation et dotations de l'Etat : engagements et perspectives", suivie d'échanges très appréciés - Salle Agora de Châteaulin. *(Diaporama de l'intervenant transmis par courriel AMF 29 le 16 novembre 2017)*

#### Réception des maires littoraux à l'invitation du préfet maritime de l'Atlantique

Moment d'exception le 28 novembre, l'Amiral a convié une vingtaine de maires littoraux à une présentation de ses fonctions, suivie d'une visite en rade de Brest et d'un déjeuner d'échanges.



Dans une grande attention, près de 200 élu(e)s ont assisté le 14 novembre à l'intervention magistrale de Yann LE MEUR, P-DG de Ressources



## La Police de Sécurité du Quotidien

Avec la Police de Sécurité du Quotidien, le Gouvernement s'est engagé dans une évolution des missions de la police et de la gendarmerie pour répondre à la première préoccupation des français : la sécurité.

Aujourd'hui, malgré l'engagement de nos forces de sécurités intérieures, certains de nos concitoyens sont en perte de confiance en la capacité de l'Etat à les protéger. Comme l'a souligné le Président de la République dans son discours du 18 octobre, l'insécurité ressentie par nos concitoyens provient autant de la menace terroriste que des infractions commises au quotidien.

La sécurité du quotidien, c'est lutter contre tout ce qui fait naître un sentiment d'insécurité chez nos concitoyens et qui leur donne l'image de l'impuissance publique : les cambriolages, les infractions routières, les implantations et campements illicites, les rodéos sauvages, les occupations des halls d'immeubles, les incivilités dans la rue et dans les transports, ou le harcèlement de rue pour les femmes.

Pour répondre à cette ambition, cet impératif doit aujourd'hui être replacé au cœur de la mission confiée à la police et à la gendarmerie autour de trois fondamentaux : la satisfaction des besoins des usagers, leur protection et la résolution de leurs problèmes.

Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, a souhaité pour ce faire donner la parole à l'ensemble des policiers et des gendarmes pour s'assurer que «l'évolution de leurs missions sur le terrain soit au plus proche de leurs besoins et de leurs attentes».

Le préfet du Finistère, Pascal LELARGE, a lancé mi-novembre une large concertation qui a pour objectif de permettre aux forces de l'ordre et

aux partenaires locaux (élus, autorités administratives et judiciaires, polices municipales, réseaux de transports, bailleurs et services sociaux, entreprises de sécurité privée, associations, commerçants) du département de donner leur avis et de mettre en avant leurs retours d'expérience sur le terrain via des réunions de proximité. L'enjeu de cette concertation est de mettre en phase les attentes du Gouvernement avec les spécificités du territoire finistérien. Des réunions ont été organisées à Crozon, Brest, Gouesnou, Quimper, Carhaix, Morlaix...

Suite aux résultats de cette concertation, de nouveaux dispositifs et de nouvelles méthodes de travail seront expérimentés, à partir de janvier 2018, dans une série de territoires reflétant la diversité du pays et de ses problématiques (quartiers urbains, zones péri-urbaines, territoires ruraux), dans l'hexagone et outre-mer.

Pour rappel, comme l'a indiqué Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, dans son discours du 28 octobre à La Rochelle, la Police de Sécurité du Quotidien devra répondre à 5 grands objectifs pour renforcer l'efficacité des forces de l'ordre dans leur quotidien :

- une police «sur-mesure» qui apportera à chaque territoire de métropole et d'outre-mer la réponse la plus adaptée pour restaurer la tranquillité,
- une police et une gendarmerie connectées pour plus d'efficacité et plus de facilité,
- une police respectée avec des agents mieux équipés et mieux protégés,
- une police partenariale qui travaillera avec tous. Les acteurs, publics ou privés, doivent travailler ensemble, et pas côte à côte,
- une police recentrée sur ses missions premières.

## En direct avec le Conseil Départemental War-eeun gant ar C'huzul-departamant

### Quelle organisation pour les ports de pêche-plaisance de Cornouaille ?

La loi NOTRe du 8 août 2015 a conduit le Conseil départemental à redéfinir sa compétence portuaire en coordination avec la Région Bretagne, les communes et les groupements de communes concernés. Une analyse des filières du territoire et des usages portuaires prédominants a été menée par le Conseil départemental du Finistère, avec la volonté d'être attentif à la préservation de la solidarité territoriale et aux liens de complémentarité entre les places portuaires.

Cette démarche a été largement concertée avec les maires et les EPCI ainsi qu'avec la Région Bretagne : 18 réunions se sont tenues entre septembre 2015 et février 2016. Cela a permis de dégager une feuille de route commune basée sur les usages. Dans ce cadre, les collectivités territoriales ont souhaité affirmer et formaliser la nécessité d'une coopération renforcée en matière portuaire et ont conclu un Accord de coopération portuaire en date du 6 octobre 2016 par lequel il a été décidé de décliner une gouvernance à deux échelles pour structurer la filière pêche :

- au niveau régional au travers de la création d'une structure de coopération dédiée (sous forme d'un groupement d'intérêt public) en vue de coordonner, promouvoir, développer et observer la filière pêche,
- et au niveau local par le biais d'un système portuaire renforcé au travers de la constitution d'un syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille.

Ce syndicat mixte permettra de développer les synergies des ports de Cornouaille dans les secteurs de la pêche et de la plaisance.

En sont membres :

- le Département du Finistère pour les ports de Douarnenez, Audierne, Saint Guénolé, Le Guilvinec-Lechiagat, Lesconil, Loctudy-Ile-Tudy,
- la Région Bretagne pour le port de Concarneau (partie pêche-plaisance),
- et les groupements de communes concernés pour leur compétence économique et leur lien aux communes pour les problématiques d'interface ville-port.

Le syndicat mixte a été créé par arrêté préfectoral du 4 octobre 2017. Le 11 octobre 2017, il a été procédé à l'installation du Comité syndical qui a, en particulier, élu son Président et les membres du Bureau. Le syndicat mixte se substituera au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à ses membres pour l'exercice des compétences portuaires qui lui seront transférées, et par voie de conséquence au Département du Finistère dans l'exécution des délégations de service public. Il sera maître d'ouvrage des infrastructures, et aura un rôle stratégique fort pour le développement des ports de pêche Cornouillais dont il assurera pleinement le pilotage de la politique portuaire.

En parallèle, compte-tenu de l'échéance des contrats de concession au 31 décembre 2017, le Conseil départemental a voté en commission permanente de Décembre l'approbation du choix de la Chambre de Commerce de d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest comme délégataire de l'exploitation du service public des ports de pêche de Cornouaille pour une durée de huit ans.

Deux réunions de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 seront organisées en cette fin d'année par le Conseil départemental. Elles se tiendront le **jeudi 21 décembre** à 19h00 à Quimper (Maison du Département) et le **vendredi 22 décembre** à 18h00 à Landivisiau (Salle François de Tournemine). Merci de nous tenir informés de votre présence sur le site [finistere.fr](http://finistere.fr)

## Rassurer et transformer ensemble



Par Graziella Melchior, Députée de la 5<sup>e</sup> circonscription du Finistère

Chaque année, le Congrès des Maires de France est l'occasion pour les collectivités de partager leurs vécu et expériences entre elles ainsi qu'avec les membres du Gouvernement et les parlementaires. Ainsi, un grand nombre des maires des communes du Finistère ont été accueillis à la questure de l'Assemblée nationale par leurs députés et sénateurs. Ce centième congrès était d'autant plus attendu que c'était le premier auquel participaient le nouveau Président de la République et le nouveau Premier Ministre, ancien maire du Havre. Le nouveau paysage politique suscitait certaines interrogations qui ont été entendues et auxquelles il a été répondu. Le volet financier, abordé dans le dernier numéro d'Info Maires par Didier Le Gac, député de la 3<sup>e</sup> circonscription, ne sera pas abordé ici. Cet article se veut rassurant quant à la prise en considération des maires dans leur rôle de cohésion des territoires et dans leur liberté d'agir.

Le volet financier, abordé dans le dernier numéro d'Info Maires par Didier Le Gac, député de la 3<sup>e</sup> circonscription, ne sera pas abordé ici. Cet article se veut rassurant quant à la prise en considération des maires dans leur rôle de cohésion des territoires et dans leur liberté d'agir.

### Préserver la liberté des communes

Le Gouvernement, soutenu par le Parlement si besoin, adresse des signaux forts.

Liberté des rythmes scolaires. Chaque commune a pu choisir car le fonds de soutien aux communes pour les activités périscolaires a été maintenu.

Liberté dans l'application de la loi NOTre. La compétence a été dévolue aux intercommunalités. Pourquoi ? Parce que le réseau ancien nécessitait des investissements coûteux pour être modernisé. Il était donc judicieux de partager la charge entre plusieurs communes. Certaines ont déjà fait le pas. Pour les autres, il est envisagé une période transitoire permettant comme pour les PLIE une souplesse. La compétence eau et assainissement pourra être maintenue au niveau des communes si un certain nombre de maires s'expriment clairement en ce sens.

### Construire ensemble

La réforme de la justice ne part pas de Paris. Elle naîtra de la concertation menée sur le terrain et le maillage actuel sera maintenu quitte à organiser parfois autrement. Le contentieux du quotidien demeurera à proximité du justiciable.

Là où des déserts médicaux se profilent, il faudra non pas imposer mais contractualiser, amplifier les mesures qui fonctionnent et trouver des solutions adaptées à chaque territoire.

Un autre défi que le Gouvernement et les parlementaires partagent avec les maires est celui du développement durable. La transition écologique sera accompagnée dans tout ce qu'elle implique à savoir les mutations économiques et sociales. Pour les communes concernées par les «territoires à énergie positive pour la croissance verte», les actions prévues seront bien financées dans un volet de la loi de finances rectificative pour 2017.

Enfin, au moment où la digitalisation des formalités, du commerce, des échanges économiques, sociaux et administratifs s'accroît, il est nécessaire que la couverture numérique du territoire soit totale. L'objectif est d'atteindre les 100 % haut voire très haut débit en 2022 afin qu'aucun citoyen ne soit exclu de cette évolution inéluctable. Cela signifiera qu'en parallèle, il faudra coordonner les infrastructures, assurer les formations nécessaires. L'Agence nationale des territoires devra s'assurer que les engagements pris avec les opérateurs d'ici la fin de l'année seront contraignants. Leur non-respect sera sanctionné, et l'État pourra se substituer en cas de défaillance.

### Respecter l'autonomie des territoires

Le Président de la République a dit : «Nous ne pouvons plus vivre dans un schéma centralisateur et parisien». Chaque territoire a ses spécificités et ses besoins : il faut rompre avec l'uniformité de traitement, au profit d'une approche pragmatique et différenciée. Grâce à une révision constitutionnelle à l'étude, les collectivités pourront pérenniser une expérimentation réussie, sans que celle-ci n'ait vocation à être généralisée au plan national.

La limitation du cumul à 3 mandats identiques successifs pour les maires et présidents d'exécutif locaux vaudra une fois en vigueur, à compter du prochain renouvellement des mandats, c'est-à-dire sans tenir compte des mandats déjà effectués. Elle ne concernera pas les mandats des communes de moins de 3 500 habitants, soit 90 % des communes de France.

### Avoir confiance

Le Gouvernement a déjà enclenché avec les élues et élus une relation de confiance qui se veut mutuelle et efficiente. Les objectifs de la politique gouvernementale sont annoncés et connus mais ils peuvent évoluer, être ajustés avec votre concours. Le rôle des parlementaires est de vous écouter, d'être attentif à vos souhaits en les portant à l'Assemblée nationale. C'est aussi traduire et vous expliquer les choix retenus et votés.

Je compte sur ce dialogue. Mon travail de nouvelle élue ne se fera pas sans vous mais avec vous.